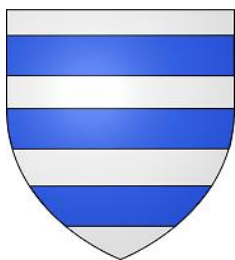


DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CANTON DE CHATEAUVILLAIN

COMMUNE DE ORGES



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
ORDINAIRE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 25 JUIN 2026**

19H00

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, M. Claude COUSIN et Mme Emmanuelle BEDÉE.

Excusés : M. Noël BOURG a donné Pouvoir à M. Claude GAGNEUX
Mme Céline BEGARD a donné Pouvoir à Mme Corinne FOLOPE
M. Boris TOURNEBISE a donné Pouvoir à M. Sébastien SAPIN

Secrétaire de séance : Mme Corinne FOLOPE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Orges se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire.

19h00 – Ouverture de la séance

APPROBATION DU PV DU 4 JUIN 2026

Monsieur Yves VEYRIER, conseiller municipal délégué aux relations avec les associations, précis qu'une convention existe pour les associations ASLD et ASPO, et qu'une convention avec la bibliothèque est en cours.

Rectification sur la tournée des Lavoirs organisée par la compagnie "C'est comme à la maison" se terminera par le lavoir de Orges.

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du Conseil municipal et est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE depuis la dernière réunion :

- Certificat de fongibilité / BP 2026 principal en section d'investissement pour déplacer 24,15 € du compte 2181 au compte 10665 pour le reversement de la part de la TAM 2025 - Taxe d'Aménagement à la CC3F, et le certificat administratif correspondant justifiant le mandat.
- Renonciation de préemption / DIA (déclaration d'intention d'aliéner) - sur la propriété du 27 rue de la Voinchère
- Devis signé à LMD pour
 - o Réfection des toilettes sèches publiques pour 3992 € HT
 - o L'ouverture PMR de la nouvelle salle des aînés pour 3800 € HT
- Nouvel arrêté de baignade interdite mis en place à la source.

APPROBATION DU PV DU 17 FEVRIER 2026

Le procès-verbal a été transmis avec la convocation.

La taxe sur la tarification de voirie, concernant principalement la terrasse du gîte ainsi que la cour devant la maison, rue de la chaussée, devra être repassée à l'approbation du conseil.

Le Conseil Municipal approuve ce PV à 10 voix Pour et 1 Abstention.

FOURNITURE ET POSE DES COMPTEURS CONNECTES

M. le Maire rappelle les devis proposés pour les dossiers de subventions et présente les deux autres demandes de devis :

- Fourniture de 220 compteurs connectés par HMN (Haute-Marne Numérique) : 17945.40 € HT
- Pose de 220 compteurs par J2L : 11000 € HT
- Fourniture et pose de 220 compteurs par Schmit : 30681.20 € HT

L'entreprise Boureau a informé qu'elle n'a pas la compétence requise pour répondre à notre demande.

Il est noté que le remplacement des compteurs de la Fleuristerie est prévu dans l'opération "compteurs connectés".

Il est proposé qu'une commission d'appel d'offre serait justifiée afin de sécuriser la procédure adaptée.

M. le Maire rappelle la délibération du 8 avril 2026 l'autorisant à signer par délégation les devis jusqu'à 20000 € HT.

Concernée professionnellement par une des propositions, Mme Amandine LOPES ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les devis à 9 voix Pour et 1 Abstention :

- * Fourniture des compteurs connectés : HMN : 17945.40 € HT
- * Pose des compteurs : J2L : 11 000 € HT.

TARIF DU REPAS DU 14 JUILLET

Le Conseil municipal propose un tarif pour le repas du 14 juillet de 10 € par adultes et 5 € par enfants de moins de 12 ans.

Le conseil accepte à l'unanimité ce tarif.

Selon la météorologie, le programme des festivités de ce jour pourra être modifié, annulé ou reporté.

M. Le Maire précise qu'il annulera tous feux d'artifice en cas de canicule.

Un flyer sera distribué dans la semaine afin de prendre les inscriptions.

CONVENTION AVEC L'ONF POUR LA FACTURATION DES VENTES DE BOIS

L'ONF propose de continuer la facturation des recettes : la convention est acceptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Retrait du permis de construire n° 052 365 26 S0001 d'EMEREN pour le Parc Solaire Photovoltaïque d'environ 6 hectares au Replat de la Chaumonelle
- Une demande a été faite pour la location de la salle des fêtes de la Dhuy le 14 juillet 2028 dans le cadre d'un mariage.
Celle-ci relevant quelques polémiques quant à la cérémonie nationale de cette journée.
Le conseil accepte la demande.

- Information la Brigade de la CC3F est venue désherber la rivière.
- Une table et banc a été installé près de la source de la Dhuy.
- La rambarde, main courante de la passerelle va être prochainement remise en place, puisque manquante.
- Proposition et réflexion sur l'aide que la municipalité pourrait apporter aux personnes isolées, âgées ou en souffrances dans cette période de canicule. Un flyer sera distribué prochainement dans ce but.
Dans ce même raisonnement l'église sera ouverte afin que les pèlerins ou promeneurs puissent trouver un lieu frais pour se reposer.
- M. Cousin, souhaite une préemption sur la maison à l'angle de la rue St Pierre et Chemin du Breuil afin de refaire le carrefour qu'il juge dangereux.
- Suite à l'intervention du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne sur les colonies de Grand Murin du 20 juin.
Ces derniers se trouvant en petite colonie de moins de 100 sujets dans le clocher de l'église, une subvention pourrait être demandé de 50000€ afin d'aménager ledit clocher et favoriser l'expansion des grand murins, le dossier devant être déposé avant le 15 juillet.
- Proposition pour végétaliser par des arbres et arbustes le devant de l'église, la cour de l'école et le chemin blanc de promenade jusqu'à la Dhuy.
- Mme Bédée a assisté en visio-conférence à la réunion de l'établissement Marie Pocard elle nous a informé du déficit de celle-ci et de leur projet d'ouverture de chambres supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé à la levée de la séance à 20h.

**La Secrétaire de séance,
Corinne FOLOPE**

CONSEIL MUNICIPAL DE ORGES

Délibérations du 25 juin 2026

N° 31/2026 : Fourniture et pose des compteurs connectés

N° 32/2026 : Tarif du repas du 14 juillet

N° 33/2026 : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois